

Cette lettre est rédigée par le service des politiques d'inclusion de la DDA-PI<sup>1</sup> en lien avec la nouvelle commission du CA « défense et promotion des droits et libertés ».

Elle présente le suivi général de l'actualité politique (gouvernement, parlement, CNCPH, CNSA, ...) ainsi que les positions et les actions de l'APF relatives à cette actualité.

Vous pouvez suivre en permanence cette actualité sur le nouveau site de l'APF (rubrique « [actualités politiques](#) ») et sur [www.faire-face.fr](http://www.faire-face.fr). Prenez aussi connaissance des avis du CNCPH sur le site du gouvernement [\[cliquez ici\]](#)

**NOUVEAU** : retrouvez tous les numéros de la lettre sur le blog du mouvement : [\[cliquez ici\]](#)

## SOMMAIRE

<b>EMPLOI</b> .....	<b>2</b>
Financement de l'insertion professionnelle et gestion des fonds AGEFIPH et FIPH-FP .....	2
Inclusion par l'emploi, la formation et l'accompagnement .....	3
<b>ACCESSIBILITE</b> .....	<b>4</b>
Projet de loi Logement .....	4
Projet de loi d'orientation sur les mobilités .....	5
<b>RESSOURCES/PAUVRETE</b> .....	<b>5</b>
AAH - Ressources du conjoint .....	5
Prévention et lutte contre la pauvreté - Concertation .....	6
<b>DEMARCHES ADMINISTRATIVES</b> .....	<b>7</b>
Simplification des parcours de vie.....	7
<b>SANTE</b> .....	<b>7</b>
Stratégie Nationale de Santé .....	7
<b>FOCUS SUR LA BIENTRAITANCE</b> .....	<b>8</b>
<b>CALENDRIER PREVISIONNEL</b> .....	<b>9</b>

Si vous rencontrez des difficultés à accéder à un lien [\[cliquez ici\]](#), n'hésitez pas à contacter Danielle Ballidoro, assistante à la DDA-PI, pour vous permettre de lire tous les documents contenus dans cette lettre

☎ **Contact** : [danielle.ballidoro@apf.asso.fr](mailto:danielle.ballidoro@apf.asso.fr), 01 40 78 69 32

Avec le lancement du nouveau site de l'APF, le blog Reflexe Handicap a migré sur le site [www.apf.asso.fr](http://www.apf.asso.fr) (rubrique « actualités politiques »)

Vous pourrez désormais y retrouver toutes les informations pour connaître nos revendications, nos actions et l'actualité politique.

Pour cela, dans le menu du site, cliquer sur « Défendre les droits » pour accéder aux pages correspondantes (voir ci-contre).

Et vous pouvez communiquer le nouveau lien :

<https://www.apf.asso.fr/actualités-politiques>

<  DÉFENDRE LES DROITS	
RENDICATIONS	>
ACTIONS	>
ACTUALITÉS POLITIQUES	

<sup>1</sup> DDA-PI = Direction Développement Associatif et Politiques d'Inclusion

## EMPLOI

### Financement de l'insertion professionnelle et gestion des fonds AGEFIPH et FIPH-FP

Référé du 8 janvier de la Cour des Comptes  
Rapport de l'IGAS et de l'IGF

En ce début d'année 2018, deux publications viennent d'être rendues publiques sur la gestion l'AGEFIPH\* et du FIPHFP\* (référé du 8 janvier de la Cour des Comptes) et sur le mode de financement de l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés (rapport de l'IGAS\* et de l'IGF\* remis au gouvernement le 17 janvier 2018).

Pour la Cour des Comptes, la gestion de l'AGEFIPH et du FIPHFP, « coûteuse » et « mal maîtrisée », est confrontée à une impasse financière. La valeur ajoutée de ces organismes dans la mise en œuvre de cette politique serait faible, et leurs résultats insuffisants mettraient en évidence la nécessité d'une refondation.

L'IGAS et l'IGF sont pour leur part plus mesurées : « ce mode de financement actuel est porteur d'incitations pour les employeurs et a largement contribué à l'augmentation constatée du taux d'emploi des bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés ».

Pour autant ce rapport formule plusieurs propositions visant :

- > À court et moyen terme, à revoir les modalités de mise en œuvre de l'obligation d'emploi qui en affaiblissent aujourd'hui la portée et pèsent sur les ressources mobilisées, et à opérer une refonte de l'offre d'intervention des deux fonds ;
- > À plus long terme, à ajuster de façon dynamique le taux cible de l'obligation d'emploi et le cas échéant à ajouter une cotisation supplémentaire reposant sur toutes les entreprises.

Enfin, la mission IGAS-IGF préconise des évolutions institutionnelles et suggère deux scénarios, l'un visant la réunion des deux fonds en un établissement public unique et, l'autre -sous réserve d'une analyse complémentaire- un transfert de la gestion à Pôle Emploi.

Le Gouvernement va désormais engager un cycle de travail au cours de ce premier trimestre, certainement en vue d'une annonce lors de la conférence nationale du handicap.

-----  
\* AGEFIPH : Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées.

FIPHFP : Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique

IGAS : Inspection Générale des Affaires Sociales

IGF : Inspection Générale des Finances

### POSITIONS ET ACTIONS DE L'APF

Si ces deux publications - dans certains de leurs propos - nous paraissent parfois sévères (en particulier le référé), elles sont cependant utiles à une appréciation de la situation et doivent permettre d'améliorer la situation pour l'emploi des personnes en situation de handicap et de leurs employeurs. L'APF demandait depuis plus de trois ans - à l'occasion de nos conférences de presse annuelles - que ce sujet soit travaillé pour éviter l'impasse budgétaire actuelle.

Contrairement à ce que souligne le référé de la cour des comptes, l'APF souligne le rôle majeur et les apports en expertise de l'AGEFIPH depuis 30 ans et du FIPHFP depuis 12 ans.

L'APF est satisfaite que le rapport IGAS-IGF souligne l'impact positif de

# LETTRE DE SUIVI DE L'ACTUALITÉ POLITIQUE

Mise à jour 29 janvier 2018 \* N° 17

	<p><b>l'obligation d'emploi (OETH) et son caractère incitatif à l'emploi.</b> Nous sommes attachés à la politique de quota qui jusqu'à présent est la seule à avoir fait la preuve de son efficacité même si elle reste insuffisante.</p> <p>L'APF plaide également pour une simplification et une <b>harmonisation des pratiques et des mesures d'accès et/ou de maintien en emploi, pleinement intégrée dans le droit commun</b> (accompagnement des demandeurs d'emploi, des salariés ou des agents, accès à la formation) <b>auxquelles s'ajoutent, en complémentarité, des mesures spécifiques</b> permettant de prendre en compte les besoins particuliers. Cette revendication ressort également dans le rapport rendu par les inspecteurs.</p> <p>L'APF <b>souhaite que les débats soient menés sereinement et que les associations représentatives des personnes soient associées aux travaux et réflexions visant toute réforme de l'obligation d'emploi et/ou des leviers de développement d'emploi, dont les fonds.</b> L'APF demande également que les associations représentatives soient impliquées dans les projets de <b>gouvernance.</b></p>
<p>Pour en savoir plus ☞</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Référé de la Cour des Comptes : <a href="#">[cliquez ici]</a></li> <li>▪ Rapport IGAS / IGF : <a href="#">[cliquez ici]</a></li> <li>▪ Analyse de l'APF sur les deux publications : <a href="#">[cliquez ici]</a></li> <li>▪ Dossier de presse APF sur l'emploi (conférence de presse 2017) : <a href="#">[cliquez ici]</a></li> </ul>
<p><b>Inclusion par l'emploi, la formation et l'accompagnement</b></p> <p><i>Rapport Borello, janvier 2018</i></p>	<p>Le 16 janvier 2018, Jean-Marc Borello (<i>président du groupe SOS</i>) a remis son <b>rapport « Donnons-nous les moyens de l'inclusion »</b> à la Ministre du Travail. <b>Ce rapport évoque les dispositifs d'aide au retour à l'emploi à prévoir à la place des anciens contrats aidés.</b></p> <p>Il propose le remplacement du dispositif des contrats aidés <b>par un parcours emploi compétences s'appuyant sur une logique de parcours pour l'individu et sur une sélection "d'employeurs inclusifs",</b> publics ou associatifs, sélectionnés par les préfets, s'engageant à inclure, accompagner et former leurs salariés durant le contrat.</p> <p>A cette fin, <b>un « fonds d'inclusion dans l'emploi »</b> sera créé, permettant aux préfets de région de déployer des aides à l'accès ou au retour à l'emploi adaptées aux réalités territoriales.</p> <p>Jean-Marc Borello encourage enfin l'adoption d'une approche interministérielle pour la mise en œuvre de ses propositions.</p> <p><b>La circulaire ministérielle du 11 janvier 2018 relative aux parcours emploi compétences (PEC) et au Fonds d'inclusion pour l'emploi en faveur des plus éloignés de l'emploi reprend des éléments de ce rapport.</b></p> <p>Le PEC s'appuie sur le triptyque accompagnement-acquisition de compétence-expérience formalisé autour du contrat emploi compétences.</p> <p>Les travailleurs handicapés font partie des trois publics visés spécifiquement (au même titre que les jeunes et les résidents des quartier prioritaires de la ville).</p> <p>Ils feront l'objet d'une attention particulière ainsi que le demandait l'APF.</p> <p>Les employeurs seront sélectionnés en fonction de leur capacité à proposer les conditions d'un parcours insérant selon des critères définis dans la circulaire.</p>
	<p style="text-align: center;"><b>POSITIONS ET ACTIONS DE L'APF</b></p> <p>Tout au long de cette mission, <b>l'APF a pu apporter son analyse et son expérience sur la question de l'emploi des personnes les plus éloignées de l'emploi</b> et notamment les personnes en situation de handicap.</p> <p><b>Elle a pu également apporter son expertise en tant qu'employeur associatif.</b></p>

# LETTRE DE SUIVI DE L'ACTUALITÉ POLITIQUE

Mise à jour 29 janvier 2018 \* N° 17

	<p>Tout en ayant dénoncé la brutalité de la diminution des contrats aidés l'été dernier, l'APF réagit aujourd'hui favorablement aux préconisations contenues dans ce rapport et qui ouvrent de nouvelles perspectives pour l'emploi des personnes en situation de handicap, y compris dans nos entreprises adaptées.</p> <p>L'APF va être attentive aux suites que va donner le gouvernement à ce rapport notamment pour garantir leur mobilisation pour les personnes en situation de handicap et par notre association.</p>
<p>Pour en savoir plus ↗</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rapport Borello : <a href="#">cliquez ici</a></li> <li>▪ Circulaire ministériel du 11 janvier 2018 : <a href="#">cliquez ici</a></li> </ul>

## ACCESSIBILITE

<p><b>Projet de loi Logement</b></p> <p><i>Présentation au conseil des ministères en mars 2018</i></p>	<p>Le ministre de la Cohésion des territoires et le secrétaire d'Etat ont présenté en septembre dernier la <b>stratégie "Logement" du gouvernement</b>. Celle-ci s'articule sur <b>3 axes</b> : construire plus, mieux et moins cher, répondre aux besoins de chacun – notamment les plus fragiles -, et améliorer le cadre de vie sur tout le territoire.</p> <p><b>Parmi les mesures annoncées, le principe de 100 % de logements neufs construits de manière « évolutifs » (ou adaptables) et un quota de logements immédiatement accessibles.</b></p> <p><b>Les orientations de cette stratégie ont été présentées au CNCPH en novembre dernier et depuis, une concertation est engagée avec le ministère et le cabinet des ministres.</b></p> <p>Le projet de loi logement devrait être présenté au conseil des ministres en mars 2018.</p>
	<p style="text-align: center;"><b>POSITIONS ET ACTIONS DE L'APF</b></p> <p>Dans le cadre du Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées et avec le Collectif pour une France Accessible, <b>nous portons une attention toute particulière aux conditions nécessaires pour une réelle évolutivité/modularité des logements et permettre également une offre de logement accessible suffisante.</b></p> <p><b>Une rencontre du Collectif pour une France accessible le 23 janvier dernier avec le cabinet des ministres</b> en charge de ce projet de loi nous a permis de dégager des pistes pour un rapport « gagnant/gagnant ».</p> <p><b>Lors de cette rencontre, nous avons précisé les conditions pour qu'un logement soit considéré 100 % évolutif, interrogé sur le quota de logements construits accessibles et la nécessité d'un recensement de ces logements.</b></p>
<p>Pour en savoir plus ↗</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Présentation de la stratégie nationale du logement <a href="#">cliquez ici</a></li> <li>▪ Conférence de consensus sur le projet de loi au Sénat : <a href="#">cliquez ici</a></li> </ul>

# LETTRE DE SUIVI DE L'ACTUALITÉ POLITIQUE

Mise à jour 29 janvier 2018 \* N° 17

<p><b>Projet de loi d'orientation sur les mobilités</b></p> <p><i>Présentation au conseil des ministres en avril 2018</i></p>	<p>Elisabeth Borne, ministre chargée des transports, a lancé en septembre 2017 les assises nationales de la mobilité qui se sont déroulées pendant tout le dernier trimestre 2017.</p> <p>Ces assises ont été conclues le 13 décembre dernier.</p> <p><b>Cette grande consultation s'adressait à tous les acteurs du territoire</b> afin de préparer la loi d'orientation des mobilités, présentée au 1<sup>er</sup> semestre 2018.</p> <p><b>Ces assises nationales de la mobilité visaient à identifier les besoins et les attentes prioritaires de tous les citoyens autour de la mobilité</b> en accordant une attention particulière aux transports de la vie quotidienne, aux zones rurales et périurbaines. Pour cela, usagers, collectivités, opérateurs, acteurs économiques et ONG de l'ensemble du territoire sont conviés à participer et à faire émerger de nouvelles solutions.</p>
	<p style="text-align: center;"><b>POSITIONS ET ACTIONS DE L'APF</b></p> <p><b>L'APF est très attentive à cette consultation</b> qui nous concerne particulièrement et à plusieurs titres : transports urbains et interurbains, transports en milieu rural, voiries, ....</p> <p><b>Nous avons participé à de multiples réunions de concertation</b>, tant au niveau national qu'au niveau des régions, pour rappeler nos différentes attentes et propositions.</p> <p><b>Le 25 janvier, nous avons rencontré le directeur de cabinet de la ministre pour réaffirmer nos attentes et nos propositions.</b></p> <p>Ce rendez-vous a été aussi l'occasion d'interpeller l'<b>accessibilité des moyens de transports dans les villes qui accueilleront les jeux olympiques et paralympiques</b> en 2024 (accessibilité du métro parisien notamment).</p>
<p><b>Pour en savoir plus</b> ↗</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Plateforme gouvernemental de consultation sur la mobilité : <a href="#">cliquez ici</a></li> <li>▪ Contribution de l'APF <a href="#">cliquez ici</a></li> </ul>

## RESSOURCES/PAUVRETE

<p><b>AAH - Ressources du conjoint</b></p> <p><i>Proposition de loi à l'Assemblée Nationale</i></p>	<p>Une cinquantaine de députés issus de différents groupes politique de l'Assemblée Nationale ont présenté le 23 janvier 2018 une proposition de loi visant à supprimer la prise en compte "injuste" des revenus du conjoint dans le calcul de l'allocation adulte handicapé (AAH). Proposition présentée à l'<b>initiative de la</b> députée communiste Marie-George Buffet.</p> <p>Marie-Georges Buffet a indiqué qu'elle entendait interpeller le président de l'Assemblée François de Rugy afin que <b>cette proposition "signée par des députés de tous les groupes fasse l'objet de la mise en place d'une commission spéciale et soit inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée</b> ».</p>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

# LETTRE DE SUIVI DE L'ACTUALITÉ POLITIQUE

Mise à jour 29 janvier 2018 \* N° 17

	<p style="text-align: center;"><b>POSITIONS ET ACTIONS DE L'APF</b></p> <p><b>Cette initiative parlementaire est tout à faire remarquable</b> car elle est transpartisane, mobilise plusieurs groupes parlementaires et <b>répond à une revendication majeure des personnes en situation de handicap et portée par l'APF.</b></p> <p><b>L'APF va apporter un soutien à cette proposition de loi.</b></p> <p><b>Cela s'inscrit également dans notre calendrier de mobilisation sur les ressources</b> que nous allons amplifier tout au long de ce premier trimestre avec comme point de départ l'initiative du conseil APF de région Pays de la Loire du 29 janvier (interpellation de députés de la majorité) et en point d'orgue un évènement (en cours de définition) le 29 mars prochain, à l'occasion des 10 ans de la manifestation « Ni Pauvre, Ni Soumis », organisée à Paris en 2008 (35 000 manifestants).</p>
<p><b>Pour en savoir plus</b> ☞</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Proposition de loi : <a href="#">[cliquez ici]</a></li> <li>▪ Interview de Marie Georges Buffet par Faire Face : <a href="#">[cliquez ici]</a></li> <li>▪ Communiqué de presse de l'APF du 29 janvier 2018 : <a href="#">[cliquez ici]</a></li> </ul>
<p><b>Prévention et lutte contre la pauvreté - Concertation</b></p> <p><i>Consultation publique de janvier à mars 2018</i></p>	<p>Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé et Olivier Noblecourt, Délégué interministériel à la prévention et à la lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes, ont lancé le 4 décembre <b>la concertation sur la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes qui s'inscrit sur deux axes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Un investissement accru en direction des enfants et des jeunes</li> <li>&gt; Une nouvelle logique de prévention et d'investissement social dans une approche globale et interministérielle</li> </ul> <p><b>Cette concertation aboutira à la remise officielle de la stratégie au Président de la République en avril 2018.</b> Le Président de la République a annoncé le 17 octobre 2017 le lancement d'une grande concertation sur la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes. Cette stratégie s'inscrit dans une double approche :</p> <p>La concertation s'organise de janvier à mars 2018 autour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; de rencontres territoriales :</li> <li>&gt; de groupes de travail</li> <li>&gt; d'une consultation publique en ligne</li> </ul>
	<p style="text-align: center;"><b>POSITIONS ET ACTIONS DE L'APF</b></p> <p><b>L'APF suit tout particulièrement cette concertation en lien avec le Collectif Alerte</b> (<i>collectif réunissant tous les grands réseaux nationaux de lutte contre la pauvreté</i>).</p> <p><b>Nous finalisons actuellement une contribution spécifique de l'APF sur les questions de la pauvreté des enfants et des jeunes en situation de handicap.</b></p>
<p><b>Pour en savoir plus</b> ☞</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Présentation de cette concertation par le gouvernement <a href="#">[cliquez ici]</a></li> <li>▪ Site de la consultation en ligne : <a href="#">[cliquez ici]</a></li> <li>▪ Planning prévisionnel thématique de la concertation territorialisée : <a href="#">[cliquez ici]</a></li> </ul>

## DEMARCHES ADMINISTRATIVES

<p><b>Simplification des parcours de vie</b></p> <p><i>Mission décembre 2017/ avril 2018</i></p>	<p>Le Premier ministre a confié à M. Adrien Taquet, député, et M. Jean-François Serres, membre du Conseil Economique, Social et Environnemental, <b>une mission afin de proposer - au mois d'avril - des mesures de simplification des parcours de vie des personnes en situation de handicap :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; <b>Les formalités administratives en matière d'accès aux droits</b> et à un accompagnement adapté, notamment d'accès à la scolarité, aux études supérieures, à l'emploi.</li> <li>&gt; <b>Les conditions posées pour l'accès aux droits</b> et aux dispositifs publics.</li> <li>&gt; <b>L'accompagnement des personnes</b>, notamment les modalités selon lesquelles les nombreux intervenants se coordonnent dans les territoires.</li> </ul> <p>Une consultation publique en ligne devrait être lancée très prochainement. La mission devrait rendre ses conclusions fin avril 2018 ;</p>
	<p style="text-align: center;"><b>POSITIONS ET ACTIONS DE L'APF</b></p> <p>Dans le cadre du CNCPH, plusieurs contacts ont été pris avec les responsables de la mission. Chacune des commissions du CNCPH va être amenée à présenter son analyse et ses propositions. L'APF est très active au sein de ses commissions et pourra également apporter sa contribution directement.</p>
<p><b>Pour en savoir plus</b> ➔</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Présentation de la mission : <a href="#">cliquez ici</a></li> </ul>

## SANTE

<p><b>Stratégie Nationale de Santé</b></p> <p><i>Comité de pilotage du 1<sup>er</sup> décembre 2017</i></p>	<p><b>Le ministre des solidarités et de la santé a publié fin décembre la Stratégie Nationale de Santé 2018 – 2022 du gouvernement, suite à une large consultation cet automne.</b></p> <p>Cette stratégie Nationale de Santé s'articule autour de <b>quatre axes prioritaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Mettre en place une politique de promotion de la santé, incluant la prévention, dans tous les milieux et tout au long de la vie</li> <li>&gt; Lutter contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé</li> <li>&gt; Garantir la qualité, la sécurité et la pertinence des prises en charge à chaque étape du parcours de santé</li> <li>&gt; Innover pour transformer notre système de santé en réaffirmant la place des usagers</li> </ul> <p><b>Les questions spécifiques aux situations de handicap sont régulièrement contenues dans cette stratégie.</b></p> <p>Il s'agit désormais de la mettre en œuvre, soit dans les pratiques, soit en faisant évoluer certains textes réglementaires, soit en mobilisant des moyens budgétaires.</p>
	<p style="text-align: center;"><b>POSITIONS ET ACTIONS DE L'APF</b></p> <p><b>L'APF a apporté régulièrement sa contribution tout au long de la concertation pour que cette stratégie prenne en compte la spécificité des personnes en situation de handicap.</b></p> <p><b>Les représentants de l'APF au sein des Agences Régionales de Santé disposent ainsi d'un levier et d'une feuille de route pour orienter si cela est encore possible les futurs projets régionaux de santé (PRS).</b></p>
<p><b>Pour en savoir plus</b> ➔</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La Stratégie Nationale de Santé : <a href="#">cliquez ici</a></li> <li>▪ Contribution de l'APF à la Stratégie Nationale de Santé <a href="#">cliquez ici</a></li> </ul>



## FOCUS SUR LA BIENTRAITANCE

Les situations de maltraitance à l'égard des populations vulnérables (personnes en situation de handicap, d'exclusion sociale, personnes âgées, ...) sont souvent sous-estimées, mal mesurées, peu visibles hors d'événements à fort retentissements médiatiques, et parfois encore marquées par le tabou.

En juin 2017, l'APF, la FEHAP et l'UNAF se sont associées pour organiser une journée d'étude avec l'implication du Ministère, de la Haute Autorité de la Santé, de l'Assemblée des Départements de France, du Département de la Sarthe. Cette journée avait pour but de faire le point sur les connaissances, les travaux de recherche et les politiques publiques afin d'élaborer ensuite des propositions concrètes afin de renforcer tous les dispositifs de prévention et de lutte contre la maltraitance des adultes vulnérables.

Une plateforme de 10 propositions a été finalisée cet automne.

Dans le même temps, la Ministre des Solidarités et de la Santé, a affirmé devant les membres du conseil de la CNSA que la lutte contre la maltraitance figurait parmi ses axes de priorités.

Enfin, la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement de la population prévoit la création d'une commission permanente pour la bientraitance commune au Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Age (HCFEA) et au Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées (CNCPH). Cette commission va s'installer dans ce début d'année et l'APF devrait y participer.

Rappelons qu'en interne, l'APF s'est dotée d'un dispositif interne actif en terme de prévention et de traitement des situations de maltraitance et depuis 2013 d'un observatoire bientraitance composé d'acteurs de l'association et de partenaires associatifs.

Pour en savoir plus ↗ : 10 propositions pour une politique de lutte contre la maltraitance des adultes vulnérables: [cliquez ici](#)



Conseil Français  
des personnes Handicapées  
Pour les questions Européennes

Le Conseil Français des Personnes Handicapées pour les questions Européennes (CFHE) – dont l'APF est membre fondateur - édite une lettre d'information qui présente chaque mois les activités du CFHE, ainsi que les informations importantes concernant les législations européennes, la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées et les événements organisés autour de ces thématiques.

- Le dernier numéro de la lettre : [cliquez ici](#)
- Pour vous abonner à cette lettre d'information : [cliquez ici](#)



## DERNIERE MINUTE

**Congé de proche aidant :** Le député Pierre Dharréville, a présenté le 25 janvier 2018 les conclusions de sa mission sur les aidants. Suite à ce rapport, il a déposé une proposition de loi qui préconise notamment d'indemniser le congé de proche aidant à hauteur de 43 € par jour. Cette proposition de loi sera examinée par l'Assemblée Nationale le 8 mars prochain.

**Pour en savoir plus** ➔ Voir l'article de Faire Face : [\[cliquez ici\]](#)

Présentation en Conseil des ministres du projet de loi sur l'assurance chômage, l'apprentissage et la formation professionnelle  
Présentation en Conseil des ministres du projet de loi sur l'assurance chômage, l'apprentissage et la formation professionnelle

**Financement de la prise en charge du handicap :** la commission des affaires sociales du Sénat a annoncé le 25 janvier, en présence de la secrétaire d'État chargée des personnes handicapées, le lancement d'un groupe de travail sur la question du financement de la prise en charge du handicap.

**Pour en savoir plus** ➔ Le communiqué du Sénat : [\[cliquez ici\]](#)

**Hauts fonctionnaires au handicap et à l'inclusion :** Sophie Cluzel installe ce lundi 29 janvier le réseau des Hauts fonctionnaires qui seront désormais présents dans chaque ministère et secrétariats d'Etat. Ils seront les interlocuteurs, les leviers, les vecteurs d'une politique interministérielle commune.

## CALENDRIER PREVISIONNEL

### Février 2018

<b>1<sup>er</sup> février</b>	premier comité interministériel à la transformation publique	
<b>Début février</b>	Présentation du projet d'orientation sur les mobilités	Conseil des ministres
<b>6 et 7 février</b>	Projet de loi relatif à l'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques 2024	1 <sup>ère</sup> lecture au Sénat
<b>6, 7 et 8 février</b>	Projet de loi relatif à l'orientation et à la réussite des étudiants	1 <sup>ère</sup> lecture au Sénat
<b>20 Février</b>	Journée mondiale de la justice sociale	

### Mars 2018

<b>Courant mars</b>	Présentation de la stratégie de lutte contre la pauvreté	
<b>1<sup>er</sup> mars</b>	Journée « Zéro discrimination »	
<b>7 mars</b>	Présentation du projet de loi logement	Conseil des ministres
<b>8 mars</b>	Journée internationale des femmes	
<b>21 mars</b>	Journée mondiale de la trisomie 21	
<b>29 mars</b>	Les 10 ans de « Ni pauvres, Ni soumis »	

### Avril 2018

<b>Courant avril</b>	Présentation du projet de loi sur la croissance et la transformation des entreprises	
	Annonces de l'issue des concertations sur la transformation publique	Conseil des ministres
	Présentation en Conseil des ministres du projet de loi sur l'assurance chômage, l'apprentissage et la formation professionnelle	